



Commission Régionale Féminine

SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du mardi 03 décembre 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 3

Poule B

28225987 TRAPPES ES 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 30/11/2024

Ce match est reporté au samedi 21/12/2024.

28226081 SEIZIEME ES 2 / ST DENIS RC 2 du 07/12/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de SEIZIEME ES pour avancer le coup d'envoi à 15h30 au Parc des Sports Interdépartemental de PUTEAUX – refusée par ST DENIS RC,

Considérant que la demande de SEIZIEME ES respecte les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional Féminins :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation.

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 15h30.

Seniors Féminines – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

Régional 3 – poule B – ERAGNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 30/11/2024

Régional 3 – poule B – ST DENIS RC 2 / SARCELLES AAS 2 du 30/11/2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 2****Poule B****28223894 RC ST DENIS 1 / GPSO 92 ISSY 2 du 30/11/2024**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de GPSO 92 ISSY indiquant un problème de tablette lors de la clôture de la FMI et de l'arbitre officiel envoyant des captures d'écran de la tablette et confirmant le résultat du match.

La Commission :

- Entérine le résultat du match 5-3 en faveur de RC ST DENIS
- demande aux 2 équipes de transmettre la liste des personnes ayant participé à ce match (joueuses, éducateur(trice)s et dirigeant(e)s).

Régional 3**Poule B****29521665 MEAUX CS AC 1 / FEMININ VILLEPINTE 1 du 30/11/2024**

Lecture de la FMI – Forfait non avisé de FEMININ VILLEPINTE.

29521668 CLICHOIS UF 1 / MEAUX CS ACADEMY 1 du 07/12/2024

Demande de CLICHOIS UF pour avancer le match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de MEAUX ACADEMY à transmettre au plus tard le vendredi 06/12/2024 – 12h00.

29521671 ST MARD AS 1 / GARGES FCM 1 du 07/12/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de ST MARD pour inverser le match,

Considérant qu'il est indiqué que le terrain est fermé,

Par ces motifs,

Demande à GARGES FCM s'il peut accueillir cette rencontre dans le cadre d'une inversion

Demande à ST MARD AS de transmettre l'arrêté de fermeture du terrain.

Poule C**29521899 MONTESSON US 1 / CERGY PONTOISE FC 2 du 07/12/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MONTESSON US pour :

- avancer le coup d'envoi à 14h00
- changer de terrain et jouer sur le terrain n°2 (pelouse) du stade des petits chênes de MONTESSON

Considérant que cette demande de modification est hors plage horaire autorisée par l'article 6.2 du règlement du championnat Régional U18F (14h30 – 18h00),

Considérant qu'il y a un changement de surface de jeu (passage de synthétique à pelouse),

Considérant les conditions météorologiques actuelles,

Considérant que ce changement est lié à une rencontre de niveau départemental,

Par ces motifs,

Donne son accord sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le vendredi 06/12/2024 – 12h00.

Etant précisé qu'en cas de fermeture du terrain n°2 du stade des petits chênes, cette rencontre sera automatiquement repositionnée comme initialement prévue (à 18h00 sur le terrain n°1 du stade des Petits Chênes – les rencontres de niveau régional étant prioritaires sur celles de niveau départemental).

Poule D**29522541 TRAPPES ES 1 / FCFF 1 du 07/12/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de TRAPPES ES pour décaler le coup d'envoi à 18h00 – refusée par FCFF,

Considérant que la demande de TRAPPES ES respecte les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat Régional U18F

« 6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation. »

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 18h00.

Poule F**29522951 GPSO 92 ISSY 2 / PARIS CA 14 1 du 30/11/2024**

Lecture du courriel des 2 clubs indiquant une inversion du résultat saisi sur le FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

GPSO 92 ISSY : 0 but.

PARIS CA 14: 8 buts.

Poule H**29523375 CRETEIL US 1 / LILAS FC 1 du 30/11/2024**

La Commission enregistre le forfait avisé des LILAS FC – 3^{ème} forfait entraînant le forfait général de l'équipes de LILAS FC.

U18F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

Régional 3 – poule F – 29522952 PETITS ANGES 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 30/11/2024

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****Poule A****28224297 THIAIS FC 1 / VILLEPARISIS USM 1 du 07/12/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report de THIAIS FC au 14/12/2024 et des explications fournies,

Pris connaissance du refus de VILLEPARISIS USM,

Accorde le report et fixe le match au samedi 21/12/2024.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Poule B**28224388 CERGY PONTOISE FC 1 / RACING CF 1 du 07/12/2024**

Demande de CERGY PONTOISE FC pour jouer le match à 14h00 au stade des Maradas à PONTOISE.
Accord de la Commission qui précise que cette demande de changement s'accompagnant d'un changement de surface de jeu (passage de synthétique à pelouse), en cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal le match sera automatiquement positionné comme initialement prévu (à 16h00 au stade Salif Keita).

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

Régional 3**Poule B****29526315 TORCY PVM US 1 / SEVRAN FC 1 du 07/12/2024**

Demande de TORCY PVM US pour jouer le match à 14h00 sur le terrain n°1 du stade du Fremoy de TORCY.

Accord de la Commission qui précise que cette demande de changement s'accompagnant d'un changement de surface de jeu (passage de synthétique à pelouse), en cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal le match sera automatiquement positionné comme initialement prévu (à 17h30 au stade Municipal de St Thibault Les Vignes).

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

Poule E**29527960 RAMBOUILLET FC 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1 du 09/11/2024**

Lecture du courriel de FONTENAY LE FLEURY FC.

La Commission accuse réception de la liste des joueuses et éducateur(trices) / dirigeant(e)s ayant participé à ce match

FC FONTENAY LE FLEURY :

- 1 – Sarah BABOUIN
- 2 – Chourouk DARAAOUI
- 3 – Assa DRAMZ
- 4 – Estelle CANCELIER
- 5 – Armance MONYERAGWE
- 6 – Valentine MOURAD
- 7 – Azza BOUAZZA
- 8 – Mira SENOUCI
- 9 – Aminata DIAKITE
- 10 – Salma CHAOUA
- 11 – Hawa DIAKITE
- 12 – Emmy DULONG
- 13 – Anouk MORANGE

EDUCATEURS FC FONTENAY LE FLEURY :

Éducateur Principal – Erwann ALY
Adjoint – Julien CANCELIER
Arbitre de Touche – Alexis LEREBOURS

Poule F**29528347 GARENNE COLOMBES AF 1 / REUIL MALMAISON FC 2 du 07/12/2024**

Demande de GARENNE COLOMBES AF pour jouer le match à 15h00 au stade Nelson Mandela à LA GARENNE COLOMBES.

Accord de la Commission qui précise que cette demande de changement s'accompagnant d'un changement de surface de jeu (passage de synthétique à pelouse), en cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal le match sera automatiquement positionné comme initialement prévu (à 15h15 au stade Marcel Payen).

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental

Poule I

29529318 CO VINCENNES 1 / CA PARIS 14 1 du 07/12/2024

Demande du CO VINCENNES pour jouer le match à 15h00 sur le terrain n°1 du stade Léo Lagrange.

Accord de la Commission qui précise que cette demande de changement s'accompagnant d'un changement de surface de jeu (passage de synthétique à pelouse), en cas d'indisponibilité du terrain du club recevant ou de fermeture par arrêté Municipal le match sera automatiquement positionné comme initialement prévu (à 17h00 sur le terrain n°3 du même stade).

Etant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau départemental

U15F – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES
--

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

Régional 3 – poule G – 29528910 EVRY FC 1 / VILLEJUIF US 1 du 30/11/2024